



# Vacances 2025

## Camping Charlemagne

A Marseillan-Plage



**Nouvel emplacement: 387**

**Basse-saison :**  
du 6 avril au 29 juin et  
du 31 août au 28 septembre

**Moyenne-saison :**  
du 29 juin au 6 juillet

**Demande à envoyer avant  
le 24 janvier 2025**

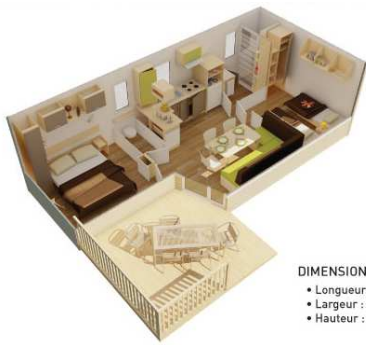
**MARSEILLAN-PLAGE (34 - Hérault) :**  
**Camping les Méditerranées - quartier Charlemagne\*\*\*\*\***  
*Nouvel emplacement : 387*

Disponibilité Basse-saison : **du 6 avril au 29 juin**  
**et du 31 août au 28 septembre 2025**

Disponibilité Moyenne-saison : **du 29 juin au 6 juillet 2025**

**Location du Dimanche au Dimanche**

**Camping Les Méditerranées**  
**Quartier Charlemagne**  
**445 avenue des Campings**  
**34340 Marseillan-Plage**  
**Tél. : 04.67.21.92.49**  
**Site : [www.lesmediterranees.com](http://www.lesmediterranees.com)**



DIMENSIONS :  
• Longueur : 8,08 m  
• Largeur : 4 m  
• Hauteur : 3,45 m

Logement : Mobil home 4/6 personnes maximum comprenant : une chambre double, une chambre avec deux lits une personne, un matelas gonflable pour 2 personnes un coin repas, un coin cuisine équipé (4 feux gaz, micro-onde, réfrigérateur-congélateur, cafetière), une salle d'eau, WC séparé, terrasse avec salon de jardin.

Emplacement prévu pour une voiture.

Animaux (hors chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories) acceptés si tatoués, vaccinés et tenus en laisse (carnet de santé obligatoire).

Situation et activités :

Avec sa situation privilégiée en bord de mer, ce camping 5 étoiles vous propose un cadre idéal pour apprécier la douceur du Sud de la France. Alors qu'à l'ombre des arbres du quartier Charlemagne, le farniente est de rigueur, la richesse des activités du quartier Nouvelle Floride saura satisfaire les plus actifs et le quartier Beach Garden comblera les envies de nature de certains en alliant luxe et simplicité...

Plage à 200 mètres.

Ne manquez pas le vieux village de Marseillan sur l'étang de Thau, son marché, son port. Jet-ski, pédalos, balades et pêche en mer, randonnées, tennis, karting, parc d'attraction, équitation, golf, Aqualand : aux alentours, les activités ne manquent pas !

Sur place :

- Piscine, toboggans et pataugeoire,
- Aquagym,
- Bar, snack, restaurant, plats à emporter,
- Point internet,
- Supérette, dépôt de pain,
- Laverie : machine à laver et sèche linge,
- Club enfants, aire de jeux,
- Complexe multisports et fitness,
- Basket, beach volley, pétanque, ping-pong,
- Sur place, soirées animées et tournois sportifs.

## MODALITES D'ATTRIBUTION

### DES LOCATIONS BASSE-SAISON et MOYENNE-SAISON MARSEILLAN

Du 6 avril au 6 juillet  
et du 31 août au 28 septembre 2025

#### DEMARCHES A SUIVRE

Transmettre le dossier complet : bulletin de réservation avec toutes les pièces nécessaires,  
**Avant le 24 janvier 2025**

#### Conditions d'attribution :

Etre adhérent et donc à jour de sa cotisation 2025 au moment de la demande

- Le dossier doit être déposé ou transmis complet (les choix de destinations doivent correspondre aux critères mentionnés dans la note d'information, 4 choix maximum),
- Prise en compte des demandes par foyer et non par adhérent (pour les couples travaillant tous 2 au CD, organismes associés ou salariés de l'association : une seule demande),
- Les séjours en basse-saison ne sont pas pris en compte pour les attributions en haute-saison,

- 15 jours consécutifs ne seront pas acceptés, sauf si disponibilité : souhait à noter dans les observations.

#### MODALITES D'ATTRIBUTION

Si l'agent est seul sur une semaine de son choix, celle-ci lui sera d'office attribuée.

Si l'agent est seul sur plusieurs semaines, nous tiendrons compte de ses priorités pour lui attribuer une semaine.

Si l'agent est en concurrence avec d'autres adhérents, nous appliquerons les règles suivantes :

- \* Priorité aux agents qui ne sont jamais partis, puis à ceux qui sont partis le moins souvent au cours des 3 dernières années, en tenant compte du départ le moins récent.
- \* En cas d'égalité, priorité sera donnée à l'agent dont le quotient familial est le plus bas.
- \* En cas d'égalité parfaite, seul un tirage au sort effectué par la commission vacances départagera les agents.

\*\*\*\*\*

**Tarif : 190€ la semaine entre le 6 avril et 29 juin  
et entre le 31 août et le 28 septembre 2025**

**400€ entre le 29 juin et le 6 juillet**

Le QF pris en compte sera celui connu au moment de la demande : toute modification de QF dans l'année interviendra pour les demandes postérieures et pas antérieures (pas de recalcul). Fournir l'avis d'imposition 2024 des revenus 2023, si vous ne l'avez pas déjà fourni.

Quotient Familial = Revenu Fiscal de Référence (avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023) :  
12 : nombre de personnes au foyer (conjoint et enfants de moins de 25 ans).

Les réponses seront faites par écrit, expédiées avec le contrat. **L'agent devra retourner le contrat sous 15 jours. Sans réponse de sa part, les semaines seront remises en location.**

## **Les paiements par Chèques-vacances sont acceptés.**

Si un adhérent annule ou modifie son attribution, des frais de réservation (20€) seront demandés et la semaine est proposée à la personne qui suit dans le classement des demandes et qui aura eu un rejet.

Les réservations sont à adresser au bureau de l'A.P.C.D.15.  
Les descriptifs des locations sont consultables au bureau de l'Amicale et sur [www.apcd15.org](http://www.apcd15.org), rubrique "Vacances & Locations".

**En cas d'annulation, et quel que soit le motif, l'agent sera considéré comme ayant eu une location dans l'année**

L'agent peut souscrire en parallèle une assurance annulation



**BULLETIN DE RESERVATION MARSEILLAN – BASSE et MOYENNE SAISON 2025**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Service : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

**Personnes qui occuperont la location :**

- Nom-Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

- Nom-Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

- Nom-Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

- Nom-Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

- Nom-Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

- Nom-Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Immatriculation du **véhicule** qui entrera dans le camping : \_\_\_\_\_**Marseillan-Plage 2025**

Choix	Date (du ___/___/2025 au ___/___/2025)
1	
2	
3	
4	

Notez les dates par ordre de préférence  
(4 choix maximum)

*Les locations s'effectuent du dimanche au dimanche –  
190€ la semaine du 6 avril au 29 juin et du 31 août au 28 septembre  
Et 400€ la semaine du 29 juin au 6 juillet*

**Demande à envoyer avant le 24 janvier 2025**

Observations particulières : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**A faire parvenir à l'A.P.C.D.15** accompagné de :  
- la fiche adhérent 2025 (si non encore transmise)

Cadre réservé à l'A.P.C.D.15  - Date du ou des derniers départs :  - Q.F. :  Conditions : <input type="checkbox"/> Être adhérent 2025 <input type="checkbox"/> Transmettre l'Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (si non déjà fourni)	Date de réception :
---	---------------------

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre la gestion des adhésions dont le responsable est le Président(e) de l'APCD15. Les destinataires des données sont les prestataires choisis par la Commission Noël tels que le magasin de jouet ou le prestataire de chèques cadeaux.  
Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'APCD15 (28 avenue Gambetta -15000 AURILLAC).  
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.